



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 13 mai 2019
N. réf : 100.101.01.01/JL

Préavis N° 02/2019

<p align="center">DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA SÉCURISATION DU PONT, DE LA ROUTE ET DES BERGES DU GRAND RIAU</p>

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET

Par ce préavis, la Municipalité sollicite un crédit de CHF 450'000.- pour la sécurisation du pont, de la route et des berges du ruisseau du Grand Riau situé à la route de la Saussa.

2. CONTEXTE

A l'automne 2018, une déstabilisation de la chaussée de la route de la Saussa en rive droite du pont sur le Grand Riau a été observée. Cette déstabilisation est vraisemblablement consécutive aux événements de crue de janvier 2018. En effet, les berges en aval du pont ainsi que le lit du cours d'eau ont été fortement érodés et affouillés. Cette érosion est la conséquence de l'effondrement des caissons bois ainsi que des enrochements initialement présents dans le lit du ruisseau. Comme conséquence, la stabilité de la route et du pont n'est plus assurée et des travaux d'assainissement doivent être entrepris à court terme.

Dans ce cadre, la municipalité a mandaté le bureau Martin Ingénieurs civils Sàrl pour une analyse des causes de ces dégâts et des risques afin de proposer des mesures à entreprendre dans le but de sécuriser le pont et la route ainsi que l'assainissement du lit et des berges du ruisseau. De plus, le bureau Stucky SA à Lausanne, spécialiste en hydraulique et danger naturel, a également été mandaté afin d'assurer un appui sur la problématique hydraulique du ruisseau ainsi que pour la géologie liée à l'ouvrage de stabilisation de la route.

Après examen du site, les causes ont été clairement définies. La chaussée ainsi que l'ouvrage ont un risque important de subir des dégâts irréversibles si aucune mesure n'est prise dans les meilleurs délais.

Une ou plusieurs crues importantes ont emporté le fond du lit de la rivière ainsi que plusieurs seuils présents initialement en aval du pont. L'érosion du lit et l'effondrement des seuils ont également érodés les berges et déstabilisés les remblais ainsi que les enrochements de soutènement de part et d'autre du pont. L'érosion du lit et des berges engendrent différents problèmes à l'ouvrage et à la route.

Les premiers éléments observés ont été les fissures en bord de chaussée vers la culée ouest en aval du pont. La déformation du bord de route et les fissures importantes dans l'enrobé bitumineux sont les conséquences d'un glissement de terrain et de l'effondrement de l'enrochement présent en prolongement du mur d'aile du pont.

Ce remblai avec enrochement était fondé sur la rive droite qui a été fortement érodée suite à la ruine des seuils dans le lit de la rivière. Cette érosion de la berge a engendré une instabilité qui a provoqué le glissement de terrain. Le dit glissement est considéré comme actif donc totalement instable à l'heure actuelle.

Sur la rive gauche du ruisseau, des fissures sont aussi présentes et montrent un début d'instabilité. La berge gauche est aussi atteinte par l'érosion. Ce côté est moins critique, mais des mesures d'assainissement sont aussi à prévoir afin d'assurer la pérennité de la route.

La forte érosion du lit a provoqué également la mise à nu des fondations du pont ainsi que de l'affouillement en dessous de celles-ci. A ce jour, la stabilité de l'ouvrage n'est pas compromise mais en cas de nouvelles fortes crues des dégâts pourraient apparaître.

Suite à la vision locale effectuée, un autre point concernant l'ouvrage a été observé. Une fissure importante de flexion au milieu de la portée a été découverte. Cette observation a été faite sur la partie du pont qui date probablement des années 1960. Cette partie du pont a été conservée lors de l'élargissement de l'ouvrage en 1999. Cette fissure montre une faiblesse dans la structure porteuse du pont. De plus, passablement d'armatures sont apparentes suite à l'éclatement du béton un assainissement est aussi nécessaire.

La route de la Saussa dessert environ 21.6 ha de pré, champ et pâturages. 4 exploitations agricoles sont présentes ainsi que 4 habitations non agricoles. Des mesures doivent être prises afin de garantir la pérennité de la route et le maintien du pont, sa stabilité ainsi que la sécurité des utilisateurs.

3. TRAVAUX A ENTREPRENDRE

Différentes mesures sont proposées afin d'assainir à la fois le ruisseau ainsi que la stabilité et la durabilité du pont. Les mesures sont présentées ci-après :

Mesure 1 : sécurisation du pont, culée

Cette mesure consiste à reconstruire le seuil en enrochement bétonné démoli au droit du pont ainsi que la reprise en sous-œuvre des culées. Ceci permettra de supprimer l'affouillement au pied des culées du pont et ainsi assuré sa stabilité.

Mesure 2 : fixation du profil en long

Reconstruction des seuils en aval du pont et assainissement du seuil en amont. Ceci permettra de fixer le lit du ruisseau afin de stopper l'érosion de celui-ci.

Mesure 3 : protection des berges aval

Construction/reconstruction des enrochements sur les rives droite et gauche en aval du pont. Ceci permettra de stopper l'érosion des berges et stabiliser les talus en dessus de celles-ci.

Mesure 4 : travaux de soutènement de la route

Construction de deux parois clouées/gunitées en aval de la route afin de garantir la stabilité de la route à long terme. Ces ouvrages garantissent la stabilité de la route.

Mesure 5 : travaux de réparation du pont

Réfection de la face inférieure du tablier du pont et renforcement par ajout d'armatures et diverses réparations ou rhabillage. Ceci permettra de renforcer et d'assainir le pont.

Mesure 6 : travaux de réparation routier

Réfection de l'infrastructure et de la superstructure routière au droit des dommages et des zones de travaux de soutènement.

4. Coûts

Travaux :	CHF	321'000.00
Installation de chantier	CHF	30'000.00
Dérivation temporaire du cours d'eau	CHF	12'000.00
Mesure 1 : sécurisation du pont, culée	CHF	52'000.00
Mesure 2 : fixation du profil en long	CHF	51'000.00
Mesure 3 : protection des berges aval	CHF	39'000.00
Mesure 4 : travaux de soutènement route	CHF	115'000.00
Mesure 5 : travaux de réparation du pont	CHF	15'000.00
Mesure 6 : travaux de réparation routier	CHF	7'000.00
Honoraires :	CHF	61'500.00
Martin Ingénieurs civils / Stucky SA	CHF	54'000.00
Appuis géotechnicien / géologue	CHF	6'500.00
Géomètre	CHF	1'000.00
Divers et imprévus :	CHF	35'000.00
Divers et imprévus, environ 10 %	CHF	35'000.00
Total :	CHF	417'500.00
TVA	CHF	32'147.50
Total des travaux :	CHF	449'647.50
Total arrondi :	CHF	450'000.00

5. SUBVENTIONS

Certains travaux exposés ci-dessus font l'objet de demande de subventions lesquelles ont été adressées à la DGE-EAU, direction généralement de l'environnement section eau pour le cours d'eau et à la DGAV, direction générale de l'agriculture et de l'agriculture pour la route et le pont.

Une séance de coordination et présentation avec la DGE-EAU ainsi que la DGAV a eu lieu début mai 2019. Lors de cette séance, les deux services cantonaux concernés ont préavisé favorablement le dossier présenté.

Selon les estimations faites et les pourcentages de subventions donnés par les différents services cantonaux, le montant espéré de retour de subventions se monte à environ CHF 295'000 pour le montant total des coûts estimé à CHF 450'000 TTC.

Ces subventions ne seront confirmées qu'après les retours des appels d'offres aux entreprises de génie civil et c'est uniquement après ces confirmations que les travaux pourront débutés.

6. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 25 juin 2019

- Vu** le préavis N° 02/2019
- Oùï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les divers travaux liés à la sécurisation du pont, de la route et des berges au Grand Riau ;
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 450'000.-.
- **De financer** ce montant par un emprunt bancaire
- **D'autoriser** pour ce faire la Municipalité à emprunter un montant maximum de CHF 450'000.- auprès de l'établissement bancaire de son choix, dans le cadre du plafond d'endettement voté en début de législature.
- **D'amortir**, cet investissement sur une période de 15 ans, à raison de CHF 15'000.- par année, la première fois au budget 2020, sur le compte à créer 4300.3317 « Amortissement – Pont» et CHF 15'000.00 par année, sur le compte à créer 4700.3312.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 13 mai 2019 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 25 juin 2019.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Le Secrétaire : 

André Reichenbach  Zanick Lenoir

The seal is circular with the text 'MUNICIPALITE DE ROUGEMONT' around the perimeter. In the center is a coat of arms featuring a shield with a crown on top, flanked by two figures, and the motto 'LIBERTE PATRIE' below.

Délégué municipal :

- M. Rodolphe Turrian